



COMPÉTITIONS

FIN DE SAISON 2022-2023

Thématique

- ADMINISTRATION ET FINANCES
- FORMATION
- JEUNESSE
- COMPÉTITIONS
- DÉVELOPPEMENT

Destinataires

- Présidents
- Secrétaires
- Responsables sportifs
- Trésoriers

Nombre de pages : 3

Nombre de pièces jointes : aucune

Information

Action à mener par le destinataire :

Madame, Monsieur,

Lors de la réunion du 22 mars dernier, le Pôle Compétitions a statué, entre autres sujets, sur l'organisation de la fin de saison 2022/2023 dont les modalités sont les suivantes :

RAPPEL

Pour toutes les catégories jeunes et seniors, les reports des rencontres en championnat, pour quelque motif que ce soit, seront acceptés jusqu'au 14 mai 2023, dernier délai.

Pour les catégories U13 à U20

- **Niveau « Élite » (une poule de U13 à U18)**

Les play-offs laissent la place à des finales qui se dérouleront les 20 et 21 mai 2023 au **Vendéspace**

La finale opposera l'équipe 1^{ère} à l'équipe deuxième.

Des arbitres officiels, marqueurs et chronométreurs seront désignés par le Comité.

Le forfait d'une équipe entraînera la perte de la finale avec les conséquences sportives et financières (coût des officiels).

Les frais d'officiels seront à la charge du Comité

- **Niveau 1**

Les finales se dérouleront le 3 juin 2023 sur le terrain de l'équipe la mieux placée au classement inter poules.

Pour les catégories DFU15, DMU15, DMU17 et DFU18, le niveau 1 étant composé de 2 poules, les finales opposeront les équipes 1^{ères} de chacune des poules.

Les finales seront arbitrées par un arbitre club de chaque équipe qualifiée et les marqueurs et chronométreurs seront fournis par le club recevant. Le défaut d'arbitre sera sanctionné par la perte par pénalité de la rencontre.

Un « forfait » ou perte par pénalité entraînera la perte de la finale, sans sanction financière.

Compte tenu des tournois de détection U13 se tenant le 3 juin, il n'y aura pas de finales U13F et U13M pour les niveaux 1, 2 et 3.

- **DMU20**

La finale opposera l'équipe 1^{ère} à l'équipe seconde.

Elle se déroulera sur le terrain de l'équipe qui terminera 1^{ère} de la catégorie.

Les finales seront arbitrées par un arbitre club de chaque équipe qualifiée et les marqueurs et chronométreurs seront fournis par le club recevant. Le défaut d'arbitre sera sanctionné par la perte par pénalité de la rencontre.

Un « forfait » ou perte par pénalité entraînera la perte de la finale, sans sanction financière.

Pour les seniors

- **PRÉ-RÉGION**

L'équipe qui termine 1^{ère} de la poule Haute est championne de Vendée.

- **DF2 et DM2**

Les équipes premières de leur poule haute respective (poules C et D) se rencontreront, le 4 juin 2023, sur le terrain de la meilleure des deux équipes, au classement inter poules pour déterminer le « champion » de D2.

Pas de finales pour les poules basses.

Des arbitres officiels seront désignés, dans les limites des disponibilités. Leurs frais seront répartis à part égale. En l'absence d'officiels, chaque club fournira un arbitre club. Le défaut d'arbitre sera sanctionné par la perte par pénalité de la rencontre.

Un « forfait » ou perte par pénalité entraînera la perte de la finale, avec sanction financière.

Les marqueurs et chronométreurs seront fournis par le club recevant.

- **DF3**

Les équipes premières de leur poule haute respective (poules G et H) se rencontreront le 4 juin 2023, sur le terrain de la meilleure des deux équipes, au classement inter poules pour déterminer le « champion » de DF3.

Pas de finales pour les poules basses.

Des arbitres officiels seront désignés, dans les limites des disponibilités. Leurs frais seront à part égale. En l'absence d'officiels, chaque club fournira un arbitre club. Le défaut d'arbitre sera sanctionné par la perte par pénalité de la rencontre.

Un « forfait » ou perte par pénalité entraînera la perte de la finale, avec sanction financière.

Les marqueurs et chronométreurs seront fournis par le club recevant.

- **DM3**

Les équipes premières de leur poule respective se rencontreront, le 4 juin 2023, dans une triangulaire, sur le terrain de la meilleure, au classement inter poules, des trois équipes premières de leur propre poule.

Des arbitres officiels seront désignés, dans les limites des disponibilités. Leurs frais seront à part égale. En l'absence d'officiels, chaque club fournira un arbitre club. Le défaut d'arbitre sera sanctionné par la perte par pénalité de la rencontre.

Un « forfait » ou perte par pénalité entraînera la perte de la finale, avec sanction financière.

Les marqueurs et chronomètres seront fournis par le club recevant.

- DM4

Le classement inter poules désignera l'équipe « championne » de DM4.

À l'issue des divers championnats donnant lieu à des finales, la Commission Départementale des Compétitions 5x5 avertira les clubs de leur qualification, du classement de leur équipe et leur adressera le règlement complet de ces finales.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Jean Luc COUTEAU Pdt commission Compétitions	Damien SIMONNET Directeur	Brice SARRAZIN Vice-Président Pôle Compétitions
Référence	2023-03-30 – PCCS5 – FIN DE SAISON	